
Cartographie numérique de l'activité agricole dans les bassins versants (MRC de Rimouski-Neigette)

THÈMES	Prévention de la contamination de l'estuaire du Saint-Laurent / Qualité de l'eau
LOCALISATION	MRC de Rimouski-Neigette
PROMOTEURS	Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, MRC de Rimouski-Neigette et Conseil de bassin de la rivière Rimouski
IMPLICATION DE LA ZIP	Partenariat

OBJECTIF À LONG TERME DU PROJET

Offrir un cadre méthodologique aux MRC du territoire de la ZIP désireuses de faire le portrait de l'activité sur leur territoire.

PROBLÉMATIQUE

Le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette compte dix bassins versants répartis à l'intérieur de deux régions hydrographiques. La région hydrographique, dont les eaux se déversent dans le Saint-Laurent, compte huit bassins versants d'une superficie totale approximative de 2 200 km². L'approvisionnement en eau potable de la plupart des municipalités se fait à l'intérieur de ces bassins versants et certaines activités agricoles pourraient représenter une menace pour la qualité de l'eau. On retrouve par ailleurs deux rivières à saumon, soit les rivières Rimouski et Sud-Ouest.

Depuis 1997, le gouvernement du Québec a établi un encadrement légal en ce qui a trait à la gestion de la zone agricole désignée (Loi 23. Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire) et auquel doivent se conformer les MRC lors de la révision de leur schéma d'aménagement. Cet encadrement légal de 1997 a été révisé par l'adoption de la Loi 184 en juin 2001 et subséquemment par l'adoption de nouvelles orientations en décembre de la même année.

À partir de cet encadrement, les MRC ont la responsabilité de déterminer les moyens qu'elles entendent mettre en œuvre pour favoriser le développement de la zone agricole tout en assurant une cohabitation harmonieuse avec les autres activités non agricoles. Pour ce faire, le gouvernement reconnaît l'importance d'acquérir une bonne connaissance du territoire agricole.

Il importe de souligner en terminant que la gestion de la zone agricole désignée représente un enjeu important en matière d'aménagement du territoire et la population se sent de plus en plus concernée par les activités de production agricole. Aussi, puisqu'à un moment ou à un autre, les MRC, dans l'exercice de révision de leur schéma d'aménagement, devront prévoir une consultation publique en égard au choix d'aménagement qu'elles favoriseront à l'intérieur des limites de la zone agricole. Le projet proposé permettra de se doter d'un important outil de communication et d'aide à la décision.

DESCRIPTION DU PROJET

Plus spécifiquement, ce projet consiste à utiliser la base cartographique géoréférencée (MENV) de chacun des dix bassins versants (et sous-bassins) situés en totalité ou en partie sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette pour localiser chacune des 200 unités de production animale (fermes) ainsi que les superficies des terres agricoles susceptibles de recevoir des déjections animales comme moyen de fertilisation. Cet élément n'est pas régi par les autorités municipales, mais est plutôt sous la compétence du Ministère de l'environnement du Québec. En fait, la réglementation mise en place par ce ministère pour contrôler l'épandage tient compte de nombreux facteurs tels le type de déjections, l'espèce élevée, la capacité d'absorption du sol, etc. Dernièrement, le Ministère de l'environnement déclarait prendre des mesures plus efficaces en ce qui concerne ce dossier. En effet, au lieu de se baser sur les moyennes régionales, l'épandage sera dorénavant basé sur les caractéristiques individuelles de chacune des unités de production et des caractéristiques de ses sols.

La base de données cartographiques devra être complétée avec les éléments d'information suivants, c'est-à-dire le type de production animale de l'unité d'élevage, le nombre d'unités animales (une unité animale = 500kg d'une espèce animal ou d'un groupe d'animaux. Ex. : 1 vache, 125 coqs), la localisation des unités territoriales sensibles (sources collectives d'approvisionnement en eau potable, les périmètres d'urbanisation, les cours d'eau, les secteurs bâtis en milieu agricole, les secteurs récréatifs, images des infrastructures, altitude...).

Cette première étape permettra, sur la base de certains critères qui restent à définir, de visualiser les secteurs susceptibles de subir les inconvénients associés aux activités agricoles. À terme, ce projet pourrait évoluer vers des interventions plus ciblées, mais dans l'immédiat il aura le mérite de présenter une façon de faire innovatrice, car à notre connaissance aucune autre MRC ne dispose d'un tel portrait. Le rapport et les cartes seront remis aux municipalités concernées. L'obtention de toute cette information permettra de faire la cartographie numérique des activités agricoles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette dans une approche par bassin versant. De plus, il sera possible d'intégrer une base de données détaillée sur la localisation des unités de production et les superficies d'épandage, le type de production, les quantités produites et les quantités de déjections épandues, associée à des images de bâtiments et des installations, le tout à l'intérieur d'un SIG (système d'information géographique).

FAISABILITÉ

Le ministère de l'environnement du Québec (MENV) et l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) sont d'une grande aide dans ce projet. Actuellement, le MENV a fourni diverses informations numériques telles les limites des bassins versants mais peu d'information relative à l'agriculture. L'apport le plus important sera celui de l'UPA qui, par un questionnaire, essaiera d'obtenir auprès de ses membres toute l'information pertinente concernant leurs activités agricoles. Nous croyons qu'il est nécessaire d'impliquer les producteurs agricoles dans la démarche car leur participation est vitale à une bonne représentativité de l'activité agricole du territoire. Ces informations aideront à la réalisation d'un projet d'une grande qualité.

PARTENAIRES POTENTIELS

- Union des Producteurs Agricoles (UPA);
- Les producteurs agricoles;
- Ministère de l'environnement du Québec (MENV).

COÛTS DE RÉALISATION

Réalizations	
Achat d'équipement	9 205.00\$
Logiciels	3 055.00\$
Formation ArcGIS	9 487.50\$
Données numériques	7 252.50\$
Déplacement	1 000.00\$
Main d'œuvre, gestion de projet, local et données numériques	30 000.00\$
GRAND TOTAL	60 000.00\$

ÉCHÉANCE DU PROJET

Étapes du projet	Description									
1	Formation à ArcView									
2	Intégration des données au SIG et Cartographie									
3	Rédaction du rapport final									
4	Présentation des résultats aux collectivités									
mois		sept. 2002	à	déc. 2002	à	avril 2003	à	juin 2003	juillet 2003	sept. 2003

INDICATEURS D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

- Présentation des résultats aux collectivités et prise en compte par celles-ci afin de poser des gestes concrets en égard à l'amélioration de la qualité de l'environnement.